

DEUXIÈME CENTENAIRE DU RATTACHEMENT DE LA CORSE A LA FRANCE

Valeur : 0,25 F

Couleurs : bleu, noir et vert

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par CAMI

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 5 octobre 1968 à AJACCIO ;

générale, le 7 octobre 1968 dans tous les bureaux de poste.

Ce timbre commémore le 2^e centenaire du rattachement de la Corse à la France en 1768. Cet événement est l'aboutissement d'un long passé rappelant de grands noms, dans l'histoire de l'île, comme dans celle du continent.

La Corse étant une « montagne dans la mer, aucune domination n'a pu s'y implanter aisément, qu'il s'agit des Romains ou des Génois : pendant des siècles, la guerre a été le pain quotidien de ce peuple, naturellement fier et éprius d'indépendance ». C'est dans cette perspective que brillent des noms dont on ne peut citer que les plus célèbres : le « Giudice » du XIII^e siècle, Sambuccio, contemporain de la Jacquerie française, Sampiero, « le plus Corse des Corses » au XVI^e siècle, enfin Pascal Paoli (1725-1807) qui, « discuté à la fin de sa carrière, n'en demeure pas moins une des figures les plus marquantes de l'histoire de l'île ».

« Cœur du monde méditerranéen », la Corse fut, tout au long des âges, l'objet des convoitises des puissances maritimes, notamment de la république de Gênes : celle-ci, en dépit de la concurrence de l'Aragon, de visées autrichiennes ou anglaises, exerça sur l'île une emprise de plus en plus effective, impatiemment supportée par la population.

La France même, en raison du voisinage, ne dissimulait pas pour la grande île un intérêt plus discret qui, de longue date, lui assurait sur place des sympathies. Sans remonter à l'époque (1554-1559) de la Corse française, éphémère réalisation conforme au vœu des Guise et aux instances du Cardinal du Bellay, les intentions lointaines de Versailles prennent corps dès les instructions de Chauvelin en 1735 : « amener lentement Gênes à se dessaisir, au profit de la France, d'une dépendance insubordonnée et onéreuse ».

Après le dénouement de la guerre de Sept Ans, aux résultats si peu

favorables à la France, se dessine un important effort de redressement auquel reste associé le nom de Choiseul. Le gouvernement de Louis XV restaure alors l'Armée, en particulier l'artillerie et la marine. Il utilise la voie diplomatique pour arrêter l'expansion anglaise en Méditerranée. Pascal Paoli ne venait-il pas de déclarer que son pays était disposé à accepter « la haute protection de la France » ? Au traité de Versailles, le 15 mai 1768, la France obtient que Gênes lui cède ses droits sur la Corse.

Pour commémorer cet événement, le timbre représente donc à juste titre, de chaque côté du portrait de Louis XV, les trois lys du royaume de France, et le médaillon des armes de la Corse, que Pascal Paoli avait fait accepter par la Consulte de Corte de 1762. Faut-il rappeler que la tête de More, remontant sans doute à l'époque des croisades et de l'influence aragonaise, avait auparavant le bandeau sur les yeux, peut-être en signe d'esclavage et d'ignorance, alors qu'il était désormais fièrement relevé sur le front, à la manière d'un noble diadème ?

Les quelques difficultés lors de la prise de possession de l'île ne peuvent faire oublier que la Corse commençait brillamment son avenir français en donnant naissance, à Ajaccio, le 15 août 1769, à celui qui devait « servir de trait d'union entre l'ancien et le nouveau régime », ou, comme l'écrit Manzoni, « être l'arbitre entre deux siècles armés l'un contre l'autre » : Napoléon Bonaparte.

Ce grand nom invite à rappeler le sens profond de deux phrases prophétiques. Celle que Paoli admiratif adresse en 1789 au jeune officier en congé : « Tu es taillé à l'antique : tu es un homme de Plutarque ! ». Celle surtout que, lors des remous amorcés en 1794, Bonaparte, déjà commandant en chef en Italie, envoie en 1796, dans des instructions fermes et décisives : « Il faut que la Corse soit une bonne fois française. »

